

LUNDI 21 FÉVRIER 2011

# LE DEVOIR.com

Libre de penser

[Accueil](#) > [Économie](#) > [Actualités économiques](#) > [Enquête de l'AMF - Mme Morinville soupçonnée d'avoir mis en place un stratagème à la Ponzi](#)

## Enquête de l'AMF - Mme Morinville soupçonnée d'avoir mis en place un stratagème à la Ponzi

La Presse canadienne 5 août 2010 Actualités économiques

L'Autorité des marchés financiers (AMF) soupçonne Carole Morinville, une ex-représentante en assurance de personnes, d'avoir mis en place un stratagème à la Ponzi qui pourrait avoir fait perdre près de 1,5 million à une vingtaine d'investisseurs de la région montréalaise.

Selon l'enquête de l'AMF, Morinville aurait recueilli la somme entre 2007 et 2010 auprès de 28 personnes avec qui elle avait développé un lien de confiance. Elle les incitait à investir en leur promettant des rendements annuels oscillants entre 5 et 15 %, tout en maintenant un certain flou sur le type de placements dont il était question.

Aux investisseurs qui insistaient pour en savoir plus, Morinville remettait des relevés de compte maison. D'après l'AMF, elle aurait recouru au stratagème à la Ponzi puisqu'elle aurait sollicité de nouveaux placements pour rembourser au moins un investisseur inquiet.

Le 13 juillet, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière a ordonné la radiation provisoire de Morinville, une mesure exceptionnelle prise compte tenu de la gravité des gestes qui lui sont reprochés et de ses lourds antécédents disciplinaires. La Chambre accuse la femme de s'être approprié, pour des fins personnelles, quelque 227 000 \$ que des clients lui avaient confié pour investissement.

Morinville ne détenait aucune inscription auprès de l'AMF en lien avec la Loi sur les valeurs mobilières.

Dans une décision rendue plus tôt cette semaine, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a interdit toute activité d'investissement à Morinville, à son époux, Robert Diano, et à plusieurs sociétés qui leur sont liées, dont Agence Carole Morinville et Boîte Bagel MTL. Il leur est également interdit de se départir de fonds, de titres ou de biens.

On ignore où est allé l'argent des investisseurs. Deux des comptes gelés avaient des soldes négatifs alors que le troisième contenait à peine plus de 1000 \$.

Aucune accusation n'a encore été déposée dans cette affaire. L'AMF poursuit son enquête.

assurance, Pyramide, Autorité des marchés financiers (AMF)

Haut de la page

© Le Devoir 2002-2011

Stratégie Web et référencement par Adviso

Design Web par Egzakt